



Lettre de mission en CDI ?

Par Cyprien75

Bonjour,

Cadre en CDI dans la finance, je suis depuis plusieurs mois constamment dénigré et critiqué par mes supérieurs, qui m'accusent de moins m'investir, de ne pas être assez efficace, rigoureux etc... ce que je conteste bien évidemment en argumentant que je travaille autant sinon plus que les autres membres de l'équipe et ne fait pas davantage d'erreurs. Je considère cela comme du harcèlement moral mais n'ai hélas pas de quoi alimenter un éventuel dossier je suis juste harcelé, bref. Là n'est pas ma question.

Maintenant, ma manager me demande de signer une "lettre de mission" ; document signé par elle et par moi, qui énumère sur 4 pages toutes les missions qui collent de près ou de loin à mon poste, avec de manière récurrente l'expression "participation à..." suivi de la tâche. Bref on comprend que je ne fait pas tout tout seul mais la liste reste assez imposante. Globalement il n'y a pas trop d'éléments qui sortent du périmètre de mon poste, et rien sur la rémunération ou la localisation du poste. Le nom de l'équipe, ou je travaille, est mentionné.

Donc ma question est simple : puis-je signer ce document pour rassurer ma manager et donner gage de ma bonne volonté ou bien vaut-il mieux refuser car cela pourrait être utilisé contre moi comme si j'étais un consultant qui s'est engagé à 10 000 tâches irréalisables ? Cette lettre peut-elle dégrader mon contrat de travail en contrat de chantier ou intérim ou servir à l'annuler pour un prétexte fallacieux ?

Je précise que j'effectue déjà ces tâches dans le cadre de mon CDI et je peux en témoigner par de très nombreux mails, livrables, etc... D'un côté je veux bien rassurer et gagner du temps, de l'autre je ne veux pas me tirer une balle dans le pied en signant un document dont je cerne mal le but.

Merci de votre aide.